



# Règlement des services périscolaires

## Garderie et Étude surveillée

Année scolaire 2018 / 2019

(modifié le 5 juillet 2018)

### 1. JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

#### 1.1 – Enfants de l'école maternelle

##### 1.1.1 Garderie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7 h 30 à 8 h 20 et 16 h 00 à 18 h 30

#### 1.2 - Enfants de l'école élémentaire

##### 1.2.1 Garderie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7 h 30 à 8 h 20 et 17 h 30 à 18 h 30

##### 1.2.2 Étude surveillée

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16 h 00 à 17 h 30

#### 1.3 – Non respect des horaires

**La garderie ferme impérativement ses portes à 18 h 30.** Tout retard provoquera la facturation d'un coût équivalent à quatre fois le prix défini pour les services périscolaires du soir :

⇒ **enfant de l'école maternelle** : prix de la garderie du soir x 4,

⇒ **enfant de l'école élémentaire** : prix de l'étude surveillée + la garderie du soir x 4,

et un avertissement. Au bout du troisième avertissement l'enfant sera exclu définitivement des services périscolaires.

#### 1.4 - Divers

Toute entrée dans les services périscolaires doit se faire dans la continuité de la journée d'école.

Toute sortie des services périscolaires est définitive.

### 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

#### 2.1 – Inscription des enfants

Les familles doivent procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s) aux services de garderie et d'étude surveillée à l'aide d'imprimés soit de « réservation annuelle » soit de « réservation mensuelle » fournis par la mairie et également disponibles sur le site de la mairie.

Il s'agit d'un engagement des parents sur les jours de présence qui seront indiqués sur l'imprimé de réservation au cours de la période retenue (*annuelle ou mensuelle*).

## 2.2 – En cas d’absence

Seules les absences faisant l’objet d’un certificat médical seront décomptées de la facture mensuelle. Le certificat médical doit être déposé en mairie, **au plus tard dans les 48h00** suivant l’absence.

## 2.3 – Inscription en dehors des périodes

Les enfants pour lesquels l’imprimé de « réservation mensuelle » ne sera pas restitué en mairie **au plus tard le 25 du mois précédent à 12h**, ne seront pas considérés comme inscrits au(x) service(s) périscolaire(s) de garderie et étude surveillée.

Toutefois, ils pourront exceptionnellement être accueillis dans le(s) service(s) périscolaire(s) mais la facture mensuelle sera alors établie au(x) tarif(s) suivant(s) :

- enfant de l’école maternelle : prix de la garderie du soir x 4,
- enfant de l’école élémentaire : prix de l’étude surveillée + la garderie du soir x 4.

## 2.4 – Dérogation

Le couple qui, pour des raisons professionnelles (*travail en 3 x 8, horaires décalés, intérim, recherche d’emploi, etc ...*), ne peut pas anticiper la présence ou l’absence de leur(s) enfant(s), doit se faire connaître en mairie (*une attestation de l’employeur devra être fournie par les 2 parents*).

## 2.5 – Numéro d’appel à retenir

En cas de problème vous pouvez contacter le ou la surveillant(e) aux numéros téléphoniques suivants :

- ⇒ **garderie de l’école maternelle** : 02.38.76.92.85
- ⇒ **étude surveillée et garderie de l’école élémentaire** : 02.38.76.89.91

## 3. TARIFS

Les tarifs sont fixés par décision du conseil municipal.

Tout service périscolaire commencé est dû.

## 4. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement s’effectue mensuellement à la Trésorerie de le Ferté Saint-Aubin, en espèces ou par chèque (*à l’ordre du Trésor Public*), après réception par les familles d’une facture éditée par la commune.

## 5. SÉCURITÉ ET DISCIPLINE

Il est interdit d’introduire dans les locaux tout médicament, objet pouvant être dangereux ainsi que des objets de valeur.

Un enfant qui ne respecterait pas les règles de vie en collectivité ou ferait preuve d’incorrections envers les autres enfants et/ou le personnel, fera l’objet d’une exclusion temporaire ou définitive de l’accueil périscolaire. Dans ce cas, les journées non effectuées seraient néanmoins facturées.

## 6. LE MOBILIER ET LE MATÉRIEL

Les parents dont les enfants endommageront du mobilier ou du matériel se verront réclamer le montant des frais engagés par la commune pour la réparation ou le remplacement.

## 7. SANTÉ

En cas d'accident grave le ou la surveillant(e) préviendra immédiatement le « 15 » ou le « 18 ».

Pour les enfants présentant des problèmes de santé (asthme, allergie, diabète, etc ...) les parents doivent le préciser sur la fiche de renseignement remise en mairie lors de la première inscription.

## 8. ASSURANCE

Aucune assurance individuelle n'est souscrite, par la commune, pour les enfants fréquentant les services périscolaires. Les parents devront assurer leurs enfants (responsabilité civile, dommage corporel).

Dans le cas de dégradation (locaux, matériel, etc ...) le remboursement des travaux de remise en état sera demandé aux familles des enfants responsables.

Le personnel surveillant ne peut être rendu responsable des échanges, vols et pertes d'objets appartenant aux enfants.

## 9. PERSONNES POUVANT REPRENDRE LES ENFANTS

Une fiche de renseignements devra obligatoirement être remplie par les parents pour toute inscription aux services périscolaires (document ci-joint) et remise en mairie lors de la première inscription.

Tout changement intervenant durant l'année scolaire en cours devra impérativement être signalé en mairie par écrit.



Le Maire,

Éric LEMBO



RÉCÉPISSÉ

*A remettre à la mairie pour le **vendredi 6 juillet 2018***

Je (Nous) soussigné(s) .....

parent(s) de l'enfant NOM : ..... Prénom : .....

scolarisé en classe de : ..... à Ménétreau-en-Villette, certifie (certifions)

avoir pris connaissance et accepté(s) les termes du règlement des services périscolaires

« Garderie et Étude surveillée » de la commune de Ménétreau-en-Villette.

A....., le .....  
Signature(s)

Commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret)

## Services périscolaires : Garderie et Étude surveillée

Année Scolaire 2018 / 2019

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS***(Merci de retourner cette fiche dûment complétée dès la première inscription en mairie)*

NOM, Prénom du père (1): \_\_\_\_\_

NOM, Prénom de la mère (1) : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Compagnie assurance « responsabilité civile » couvrant les activités extrascolaires : Fournir une attestation

*(1) : situation particulière à préciser*

Coordonnées téléphoniques			
Parents	Domicile	Bureau	Portable
Père			
Mère			

Enfant	Classe	Date de naissance
NOM :		
Prénom :		

Problème(s) de santé (asthme, allergie, diabète, etc ...) à préciser ci-après : \_\_\_\_\_

Personne(s) autorisée(s) à reprendre l'enfant		Coordonnées téléphoniques	
NOM et Prénom	Qualité	Domicile	Portable

Notre enfant \_\_\_\_\_ *(cocher l'une des rubriques ci-après)* est autorisé à quitter seul les services périscolaires n'est pas autorisé à quitter seul les services périscolaires**Merci de signaler tout changement qui pourrait intervenir durant l'année scolaire**A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature(s)